



GUIDE DU CLIENT

Assurance-vie temporaire Cible santé Sun Life



La vie est plus radieuse sous le soleil



ASSURANCE TEMPORAIRE CIBLE SANTÉ SUN LIFE

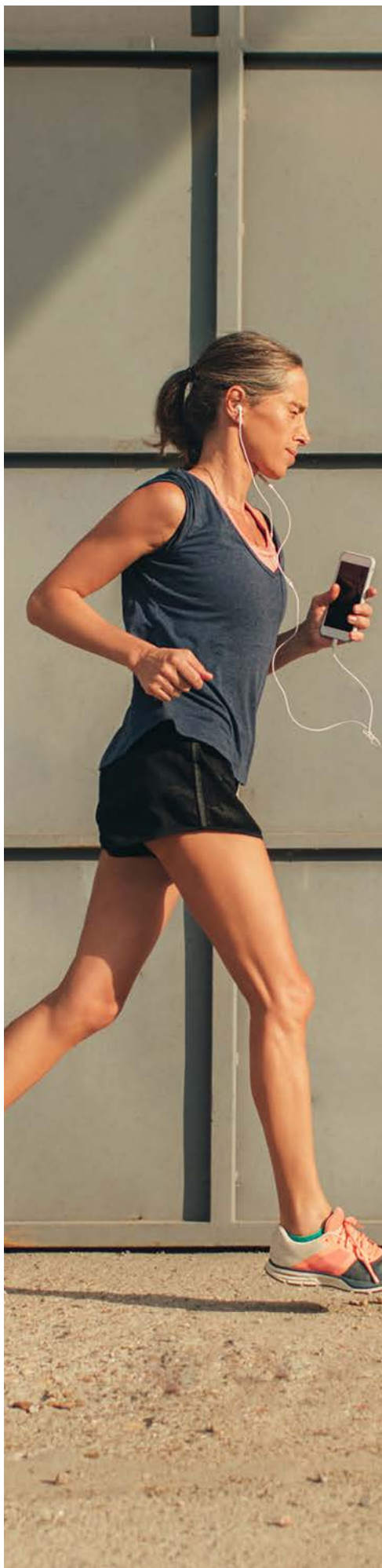
Survol de la Temporaire Cible santé

Vous avez fait un pas important pour fournir une protection financière aux gens que vous aimez. Ce guide donne un aperçu général des caractéristiques de la Temporaire Cible santé et des garanties offertes pour ce produit.

La Temporaire Cible santé peut être le meilleur choix pour vous si vous cherchez :

- une protection d'assurance pour couvrir un besoin temporaire
- un plan pour favoriser votre santé et l'atteinte de vos objectifs
- un accès à des ressources personnalisées pour vous aider à gérer votre diabète





Vue d'ensemble

Description	Il s'agit d'une assurance temporaire non renouvelable ni transformable qui peut vous motiver à gérer votre diabète.
Durées	De 5 à 20 ans
Âges admissibles	De 18 à 60 ans (âge le plus proche)
Couverture	Entre 50 000 \$ et 500 000 \$
Primes	Il est garanti qu'elles resteront les mêmes tout au long de la durée du contrat si vous satisfaites aux exigences en matière de santé décrites dans le contrat
Garanties facultatives	Non offertes
Transformation	Le contrat ne peut pas être transformé en assurance permanente.
Option de couverture	Contrat sur une tête seulement
Option de propriété	Le propriétaire et la personne assurée doivent être la même personne Vous ne pouvez pas transférer la propriété du contrat dans l'avenir, sauf au Québec en raison de la loi
Transformation spéciale	Il n'est pas possible de transformer le contrat pour en prolonger la durée
Objectifs de santé	<p>Pour conserver votre couverture, vous devrez atteindre ou maintenir 7 objectifs de santé et présenter de nouveaux renseignements médicaux à la Sun Life au cours de l'année. Nous ferons un suivi 10 mois après le début du contrat pour vous rappeler de nous faire parvenir de nouveaux renseignements sur votre santé. Vous aurez 2 mois pour vous soumettre à des tests de laboratoire.</p> <p>Si vous atteignez ou maintenez les objectifs de santé après un an, votre couverture se poursuivra telle quelle.</p> <p>Si vous ne parvenez pas à les atteindre ou à les maintenir ou si vous ne présentez pas de nouveaux renseignements sur votre santé à la Sun Life avant le premier anniversaire du contrat, les dispositions du contrat changeront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la surprime applicable au contrat passera à 400 % • le montant de votre assurance sera réduit de moitié <p>Vous n'aurez qu'une seule occasion de présenter de nouveaux renseignements médicaux. La Sun Life ne demandera plus de renseignements sur les objectifs de santé après la première année.</p>
Ressources en matière de mieux-être	<p>Accès à des ressources personnalisées pour vous aider à gérer votre diabète*</p> <p>* Les ressources en matière de mieux-être sont un avantage non contractuel offert par l'intermédiaire du Programme de gestion du diabète. La participation à ce programme est soumise à certaines conditions.</p>

Objectifs de santé

Pour conserver votre couverture, vous devrez atteindre ou maintenir vos objectifs de santé avant le premier anniversaire du contrat. Vous trouverez les objectifs de santé qui vous sont propres dans votre contrat.

Si vous ne les atteignez pas ou ne les maintenez pas d'ici le premier anniversaire de votre contrat, la surprime applicable à votre contrat passera à 400 % et nous diminuerons de moitié le montant de votre assurance. Ce sera précisé dans votre contrat.

Indicateurs liés à la santé	Définition	Cible	Raison
HbA1c	Mesure de la glycémie moyenne au cours des 2 à 3 derniers mois	8,5 % ou moins	Indicateur de la résistance à l'insuline
Pression artérielle	Mesure de la force qui propulse le sang dans le système circulatoire	140 (systolique)/90 (diastolique) ou moins	Indicateur de santé cardiaque
Cholestérol LDL	Mesure du risque de maladie cardiovasculaire	130 mg/dL ou moins	Indicateur de santé cardiaque
DFGe - Débit de filtration glomérulaire estimé	Mesure de la fonction rénale	60 mL/min par 1,73 m ² ou plus	Indicateur de santé rénale
Rapport albumine/créatinine	Mesure du taux d'albumine dans l'urine	Albuminurie : 30 mg/dL ou moins	Indicateur de santé rénale
Corpulence (indice de masse corporelle ou IMC)	Mesure de l'IMC calculé au moyen de la taille et du poids fournis dans la proposition	Si l'IMC est de 36 ou moins au moment de la proposition, le poids doit être maintenu. Si l'IMC est de 36,1 ou plus au moment de la proposition, une perte de poids de ____ est requise.	Indicateur de santé générale
Cotinine dans l'urine	Mesure d'un dérivé (métabolite) de la nicotine	Négative	Biomarqueur de l'exposition aux produits contenant du tabac ou de la nicotine



Quand la couverture prend-elle effet?

Votre couverture entrera en vigueur quand :

- nous livrerons votre contrat
- vous aurez versé le premier paiement
- vous aurez fourni les preuves requises qui montrent que votre assurabilité n'a pas changé depuis que vous avez demandé l'assurance (au besoin)*

Quand la couverture prend-elle fin?

Pourvu que les primes soient payées, la couverture prend fin à la fin de la durée choisie. Par exemple, si vous achetez une Temporaire Cible santé 20 ans, votre couverture prendra fin après 20 ans.

Y a-t-il une différence si vous payez vos primes mensuellement ou annuellement?

Vous pouvez payer vos primes annuellement, ou mensuellement par prélèvements bancaires. Si vous payez mensuellement, les primes seront légèrement plus élevées. Pour calculer la prime mensuelle, multipliez la prime annuelle totale par 0,09.

Par exemple :

Si la prime annuelle est de 400 \$, multipliez ce montant par 0,09 et vous obtiendrez un montant de 36 \$ par mois pour un total de 432 \$ par année



*Si votre état de santé ou votre assurabilité change entre le moment où vous demandez l'assurance et celui où vous recevez votre contrat, il est possible que nous exigions des preuves d'assurabilité.



Prestation du vivant de la personne assurée

Cette offre peut être utile lorsque la personne assurée souffre d'une maladie terminale et que son espérance de vie est de moins de 24 mois. Cette garantie lui fournit un paiement unique équivalent à 50 % du montant de la couverture de base du contrat, à concurrence de 100 000 \$. Comme vous pouvez l'utiliser selon vos besoins, la prestation vous offre plus de sécurité. La Sun Life offre la prestation du vivant de la personne assurée pour des raisons humanitaires. Cette offre est soumise aux dispositions en vigueur au moment de la demande.

Cette prestation est offerte du vivant de la personne assurée pour tous les produits d'assurance-vie de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Elle ne fait pas partie de votre contrat. La compagnie peut, à sa discrétion, l'approuver dans certaines circonstances.



Pourquoi choisir la Sun Life?

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale. Au Canada, nous avons commencé à vendre de l'assurance-vie en 1871. Depuis, notre engagement à aider les gens à atteindre une sécurité financière durable grâce à des produits de pointe, à des conseils d'expert et à des solutions novatrices nous a permis de faire connaître la Sun Life, une marque en laquelle les gens ont confiance.

Des questions?
Nous sommes là pour vous aider

Demandez à votre conseiller de vous parler de la Sun Life dès aujourd'hui!

Pour en savoir plus, visitez le site sunlife.ca.
Appelez au 1-877-SUN-LIFE (1-877-786-5433).

Nous travaillons pour vous aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.



La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur et est membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2024.
820-5247-03-24